



# CDEA en bref

## Nouvelle procédure pour l'évaluation du mérite pédagogique

L'enseignement et la formation universitaire utilisent une variété d'approches et de méthodes, dont l'utilisation d'animaux. L'Université de Montréal a mis en place un Comité institutionnel d'évaluation du mérite pédagogique (CIÉMP) pour évaluer le mérite pédagogique de tous ses cours faisant appel à l'utilisation d'animaux vivants. Le mérite pédagogique d'un cours doit être réévalué tous les quatre ans ou selon les recommandations du Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA) ou du CIÉMP.

### MANDAT DU CIÉMP

Le CIÉMP, qui relève du vice-rectorat responsable de la recherche, a pour mandat de s'assurer que l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement est pertinente et essentielle aux objectifs de la formation.

### COMPOSITION DU CIÉMP

Félicitations aux premiers membres du CIÉMP pour leur nomination. Voici les détails de la composition du comité :

Dr André Vrins, président * ~ Professeur émérite de la Faculté de médecine vétérinaire	Deux représentants de la Faculté de médecine vétérinaire	Quatre représentants expérimentés en utilisation animale, choisis parmi les principales Facultés où il y a des cours faisant appel à l'utilisation d'animaux
Dre Diane Blais ~ Directrice du Département des sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire		
Dr Daniel Lajeunesse ~ Vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures	Un représentant de la Faculté de médecine	
Dre Thérèse Cabana ~ Professeure titulaire de la Faculté des arts et des sciences - Département de sciences biologiques	Un représentant de la Faculté des arts et sciences	
Dr Vincent Castellucci ~ Professeur émérite de la Faculté de médecine - Département de physiologie	Un professeur non utilisateur d'animaux	

\* Le président est choisi parmi les membres.

### PROCÉDURE POUR LES PROFESSEURS RESPONSABLES

1. Le professeur responsable du cours soumet sa demande à l'aide du formulaire long CDEAF-1 *Demande d'autorisation d'utiliser des animaux*, ainsi que l'annexe CDEAF-B *Enseignement*, selon la procédure habituelle.
2. Le CDEA transmet la demande au CIÉMP, qui effectue son évaluation. Au besoin, le CIÉMP peut solliciter un avis de l'un des deux chefs des services vétérinaires de l'Université, ou contacter le professeur responsable pour obtenir un complément d'information.
3. L'avis et les recommandations du CIÉMP sont transmis au CDEA, qui en prend connaissance.
4. Le CDEA transmet au professeur responsable l'avis éthique et pédagogique.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CIÉMP

- ✓ Pertinence de l'utilisation des animaux dans ce cours (en fonction du niveau et du type de formation).
- ✓ Contribution à la formation des étudiants.
- ✓ Pertinence des procédures enseignées pour atteindre les objectifs établis.
- ✓ Méthodologie appropriée.
- ✓ Considération de méthodes alternatives applicables qui pourraient remplacer l'utilisation d'animaux telle que proposée.
- ✓ Espèce animale appropriée.
- ✓ Ratio animal/étudiant adéquat.

### Du nouveau au CDEA :

Madame Julie Dubuc, entrée en fonction le 14 février dernier, sera heureuse de vous informer au secrétariat du CDEA!

### Personnes ressources au CDEA

Coordonnatrice ~ Sophie Dubuisson : (514) 343-6830  
Secrétariat ~ Julie Dubuc : (514) 343-5757  
[cdea@umontreal.ca](mailto:cdea@umontreal.ca)

### Dates limite de dépôt de protocoles :

19 mai (réunion 29 mai 2014)  
16 juin (réunion 26 juin 2014)

Rédaction : S. Dubuisson, M.Sc. // Révision : S. Marleau, Ph.D. // Mise en page : J. Dubuc, TCTB

